

# InfocOUPE

OCTOBRE 2023

## Forêt domaniale de Meudon

La forêt domaniale de Meudon est gérée par l'Office national des forêts selon un aménagement forestier, document de gestion durable de la forêt.

L'ONF prévoit **une coupe d'ouverture de chemins d'exploitation** sur une partie de la parcelle 73 correspondant à îlot de vieillissement.

Une fois coupés, **les branches des arbres seront volontairement laissées à terre pour qu'elles se décomposent et que le bois mort fournisse un habitat aux insectes**. Cela peut donner une impression de désordre... mais la forêt n'est pas un jardin, c'est un écosystème vivant.

### INFORMATIONS SUR LA COUPE

Parcelle	La parcelle 73 se divise en différentes parties : - Une dite « Hors-sylviculture » - Une en « îlot de vieillissement »
Surface	10.81 hectares
Volume de bois prélevés	80 m3 (la totalité de ce volume ne sera pas sortie)
Types de peuplements	Chênes, châtaigniers et frênes
Durée du chantier	12 semaines (en fonction des conditions météorologiques) extraction des grumes (troncs) comprise

### Une coupe d'ouverture de chemins d'exploitation



Les forestiers ont programmé l'ouverture de chemins d'exploitation. Appelés cloisonnements, ces chemins implantés tous les 18 à 24 mètres dans les parcelles, vont permettre de canaliser le passage des engins forestiers, protégeant ainsi les sols. Après leurs ouvertures, la végétation basse (ronces, fougères...) va se développer. Ils seront réutilisés par les engins forestiers tous les 10 ans, lors des coupes de bois. Ils sont régulièrement entretenus.

### PLAN DE LA COUPE



  
 îlot de vieillissement  
 passant en coupe  
 d'ouverture de chemins  
 d'exploitation